

Chaque pays pourrait faire de même. Un tel régime fonctionnerait encore mieux si les nations participantes convenaient d'établir un organisme de compensation des échanges, chargé de fournir aux membres l'aide de spécialistes, les renseignements et les conseils techniques requis. Chaque nation pourrait alors pousser à fond sa production, assurée qu'elle serait de vendre toute sa production à des prix stables. Chaque pays pourrait être sûr de puiser selon ses besoins à même la production mondiale. Ces échanges seraient entièrement libres, aucune contrainte extérieure n'intervenant.

Le deuxième des moyens qui s'offrent aux nations c'est le recours à la livre sterling anglaise. La Grande-Bretagne améliore sa devise monétaire depuis au moins cent cinquante ans. Elle connaît la question à fond, elle a tous les renseignements requis, toute l'adresse et l'expérience nécessaires. Les succès financiers de l'Angleterre font l'envie et l'admiration du monde entier, même des nations qui voudraient sa ruine. Relations, établissements, moyens, rien ne lui fait défaut. La Grande-Bretagne a prouvé qu'elle peut inspirer confiance par sa magnanimité et par son altruisme. Sa position géographique, son passé, sa situation économique et stratégique lui inspireraient la détermination d'accomplir cette tâche avec succès. Pourquoi ne pas faire de la Grande-Bretagne une sorte de centre de distribution de tous les services et denrées destinés aux pays de l'OTAN, à l'Empire britannique et aux nations du Commonwealth. Si les États-Unis voulaient se joindre à l'équipe, ils seraient libres de le faire. Chaque pays participant aiderait la Grande-Bretagne au moyen d'un programme d'aide mutuelle et de crédit, en vertu duquel les nations participantes garantiraient à la Grande-Bretagne accès à tous les matériaux essentiels à sa vie économique.

La livre sterling est une devise simple et flexible dont la possibilité d'expansion et d'adaptabilité, aux mains de la Grande-Bretagne, serait pour ainsi dire illimitée. L'Angleterre n'est-elle pas depuis des siècles le centre de la navigation, de la banque et de l'assurance? Pour l'aider davantage à jouer le rôle de centre de distribution des denrées et services que j'ai proposé pour elle, pourquoi l'Organisation des Nations Unies ne la chargerait-elle pas de désigner un organisme en vue de la préparation périodique d'une liste des produits que chacune des nations participantes peut exporter? On pourrait lui suggérer de répartir ces biens en trois catégories: les vivres, les matières premières et les produits ouvrés.

[M. Blackmore.]

Puis-je inviter le ministre à transmettre à son ministère les propositions contenues dans mes observations. S'il se rend à ma demande et que son ministère, acceptant les propositions que j'ai formulées, les incorpore à ce qui deviendra notre régime financier, ils auront permis au Canada d'avancer sur la voie du progrès et de passer d'une période de confusion et de frustration sans bornes, voire de quasi-consternation, à une ère de paix, d'ordre, de prospérité et de sérénité.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. McCulloch.)

M. Drew: Juste avant l'adoption de la résolution, monsieur le président, je tiens à faire observer que le document parlementaire n° 28 qui a été déposé et dont on a parlé cet après-midi, est une publication reliée qui renferme tout l'essentiel de la documentation présentée par l'auditeur général.

En parcourant avec soin le document, je constate qu'il ne comporte qu'un nombre restreint de modifications d'importance secondaire; on n'aurait donc pas la moindre difficulté à préparer un nombre suffisant d'exemplaires pour les députés en l'espace d'une journée. Comme on en a déjà fait un tirage, je n'arrive pas à comprendre qu'on n'ait pas un nombre suffisant d'exemplaires du document à mettre à la disposition des députés. Lorsqu'il s'agit d'un document imprimé, il semble très improbable que le tirage en soit restreint. Toutefois, si pour une raison ou pour une autre le document a été imprimé et relié avec la couverture bleue officielle, ce qui me semble assez coûteux et inutile, j'estime qu'il y a lieu de prendre des dispositions pour qu'on reporte les modifications sur les plaques existantes.

Bien au fait de la compétence avec laquelle le service de l'imprimeur du roi exécute les travaux d'impression, (la présentation du harsard nous le rappelle tous les jours), je n'ai aucun doute qu'en l'espace de quelques jours nous pourrions avoir au moins les feuillets imprimés, même s'ils ne sont pas reliés. J'insiste donc fortement pour qu'on prenne des mesures en vue de mettre des exemplaires du rapport à la disposition des députés afin que, pendant l'étude des modifications appropriées que préconise l'auditeur général, ils puissent, entre autres choses, avoir à leur portée le texte des vœux formulés par l'auditeur général dans le dernier numéro des comptes publics pour l'année expirée le 31 mars 1951.

En somme, ce document parlementaire renferme certains vœux que les députés devraient avoir sous les yeux au moment où ils étudient l'à-propos d'apporter certaines